

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3470)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS166

présenté par
Mme Rist, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, après le mot :

« praticien »,

insérer le mot :

« hospitalier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : le présent article vise bien la procédure de recrutement des praticiens hospitaliers.